

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

En référence au code de la santé publique, l'infirmier(e) donne des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. l'infirmier(e)

Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs et palliatifs et participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé, de formation ou d'encadrement.

Il (elle) exerce son activité en équipe pluri-professionnelle dans les structures hospitalières, extra-hospitalières ou à domicile.

La formation en soins infirmiers est réglementée par [l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020](#) relatif au diplôme d'État d'infirmier(e) et donne lieu à la délivrance du grade licence dans le système licence master doctorat (LMD).

Cette formation permet l'acquisition de **dix compétences infirmières** indispensables pour l'obtention du diplôme d'Etat :

- 1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier**
- 2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers**
- 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens**
- 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**
- 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**
- 6. Communiquer et construire une relation dans un contexte de soins**
- 7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle**
- 8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques**
- 9. Organiser et coordonner les interventions soignantes**
- 10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation**

La formation en soins infirmiers conduit à un diplôme d'Etat et à l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfer System). Elle vise l'acquisition des dix compétences infirmières nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes.

**CONTENU ET DUREE DE LA FORMATION**

Les études se déroulent sur 3 ans selon un principe d'alternance de cours théoriques et de stages cliniques sur six semestres.

• **2 100 heures de cours**

**59 unités d'enseignements (UE)** réparties en 6 domaines :

1. Sciences humaines sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

• **2 100 heures en stage :**

- 1<sup>ère</sup> Année : 15 semaines  
2<sup>ème</sup> Année : 20 semaines  
3<sup>ème</sup> Année : 25 semaines

**TARIF**

TARIFS 2023/2024	Etudiant non salarie	Etudiant salarie*
Droit d'inscription	170 euros	170 euros
Frais de formation		7000 euros
Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC)	100 euros	

*\*sont considérés comme salariés les étudiants pris en charge partiellement ou totalement par un employeur. La prise en charge peut être directe ou bien transiter par un OPCO (Opérateur de Compétences)*

**4 typologies de stages obligatoires** sur les 3 ans :

- Soins de courte durée
- Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie
- Soins en santé mentale et en psychiatrie

Les horaires de stages sont basés sur une durée hebdomadaire de 35 heures, avec possibilité de faire des nuits et des week-ends.

Les lieux de stage se situent en Gironde et dans les départements limitrophes.

**PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION**

NON  OUI

- Etre âgé(e) d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou relever de la formation professionnelle continue (art L 6311-1).

**DÉLAI ET MODALITÉS D'ADMISSION A LA FORMATION**

Modalités d'admission :

**Plateforme PARCOURSUP** : être titulaire du Baccalauréat ou équivalence de ce diplôme

**Formation Professionnelle Continue** : avec ou sans baccalauréat

**Passerelle Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) - IFSI 2° année de formation en soins infirmiers**

Admissibilité :

- Obtenir une moyenne  $\geq 10/20$  aux UE cœur santé PASS
- Valider de deux unités d'enseignement sciences infirmières
- Candidater via un dossier d'inscription auprès de l'Université

Admission :

- Suivi 3 jours de formation préparatoire au stage
- Faire un stage de 5 semaines

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il déterminera, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité.

**PARCOURSUP**

**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Elève de terminale ayant 17 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Etudiant en réorientation et reprise d'études

**Calendrier : Connexion à la plateforme PARCOURSUP**

En activité professionnelle ou en recherche d'Emploi justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues.

**CANDIDATURE SELON LE CALENDRIER DU CONCOURS**  
disponible sur le site internet  
<https://www.chu-bordeaux.fr/>

## MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Les outils pédagogiques proposés aux apprenants sont variés et s'appuient sur les nouvelles technologies en pédagogie.

La formation est organisée sur des temps pédagogiques en présentiel et en distanciel, synchrones et asynchrones.

**Un enseignement théorique, basé sur une pédagogie active et participative, proposant :**

- Des cours magistraux en présentiel ou distanciel à partir de capsules
- Des travaux pratiques avec des professionnels du terrain
- Des travaux dirigés
- Des QUIZ d'intégration des connaissances
- Des visioconférences
- Des ateliers de simulation
- Des ateliers de ressources pédagogiques
- Une plateforme numérique
- Des rencontres et des témoignages de professionnels
- Des travaux en inter professionnalité

**Un enseignement clinique favorisant :**

- L'acquisition d'une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels et d'autres étudiants
- Une prise progressive d'initiatives et de responsabilité
- L'acquisition de compétences relationnelles, techniques et organisationnelles pour proposer des soins de qualité et s'inscrire dans un travail en collaboration

Pour cela, un livret de suivi en milieu professionnel est à disposition de l'apprenant : le Portfolio.

**Un suivi pédagogique individuel et collectif à l'IFSI et en stage** permet à chaque apprenant d'être accompagné dans ses apprentissages, d'évaluer sa progression et de construire son projet professionnel.

**Intervenants externes avec une expertise dans différents domaines :** professionnels de santé, professeurs d'Université, association de patients

## MODALITES D'EVALUATION

**Formation théorique :**

Les modalités des évaluations sont fixées pour chacune des Unités d'Enseignement (UE) dans le référentiel de formation. Elles se déclinent sous les formes suivantes :

- Evaluations de connaissances (QCM, QROC)
- Evaluations à partir d'études de situations (travail d'analyse)
- Evaluations comportant des pratiques simulées

Les évaluations peuvent se faire de manière individuelle ou en groupe, à l'écrit ou à l'oral.

**Un travail de fin d'études sur un sujet d'intérêt professionnel** est élaboré sur la 3<sup>e</sup> année de formation. Il comprend un mémoire et une argumentation orale.

Chaque unité d'enseignement est évaluée, sa validation apporte des ECTS (crédits européens transférables)

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 ECTS.

**Formation clinique :**

L'étudiant est évalué sur les compétences qu'il a mobilisées lors des activités de soins. L'étudiant utilise le portfolio pour construire son parcours d'apprentissage, noter ses objectifs de stage et ses acquisitions, accompagné par un tuteur de stage.

Les étudiants ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les **180 crédits européens** obtiennent le Diplôme d'Etat Infirmier.

## INDICATEURS DE RESULTAT

### TAUX OBTENTION DU DIPLOME

Session	Taux réussite
Juillet 2022	99%
Juillet 2023	98%

**Taux de satisfaction 2023 : 75,6 %**  
**Taux de recommandation 2023 : 96,4 %**

### TAUX DIPLOMATION DE LA PROMOTION INITIALE

Promotion	Session jury diplôme d'Etat	Taux diplomation promotion sortante	Taux diplomation étudiants en formation continue
2019 - 2022	Juillet 2022	68%	82 %
2020 - 2023	Juillet 2023	80%	85 %

## SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

L'infirmier (e) peut exercer dans les établissements publics et privés, hospitaliers et extra hospitaliers (EHPAD, structures d'accueil de personnes handicapées, services de soins à domicile, entreprises, établissements scolaires..) ou s'installer en libéral après avoir travaillé au moins 24 mois minimum dans une des structures précédentes.  
L'infirmier(e) peut également exercer dans le cadre de missions humanitaires.

#### **Poursuite d'études :**

**Cursus universitaire** vers un master, puis éventuellement un doctorat.

**Spécialisation post DE :** Etudes conduisant à une spécialisation :

- Puéricultrice
- Infirmier de bloc opératoire (IBODE)

**Spécialisation post-diplomation après avoir exercé en qualité d'IDE :**

- Infirmier aide anesthésiste (IADE) après deux ans d'exercice
- Infirmier en Pratique Avancée (IPA) après trois ans d'exercice
- Cadre de santé après quatre ans d'exercice.

## BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	Possibilité d'équivalence <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Le diplôme d'Etat Infirmier est un diplôme de niveau 6 selon la nomenclature en vigueur.	Possibilité de passerelles <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
--	---	--

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter les correspondants handicap :

**Site Pellegrin : Mme BARBOUTEAU DE SAINT QUENTIN Sylvie**

05 57 82 05 27

[sylvie.barbouteau@chu-bordeaux.fr](mailto:sylvie.barbouteau@chu-bordeaux.fr)

**Site Xavier Arnoz : Mme BOULONNE Noelle**

05 57 62 30 53

[noelle.boulonne@chu-bordeaux.fr](mailto:noelle.boulonne@chu-bordeaux.fr)

**Antenne Arcachon : Mme CANDEAU Géraldine**

05 24 19 03 74

[geraldine.candea@chu-bordeaux.fr](mailto:geraldine.candea@chu-bordeaux.fr)

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre public d'accessibilité, vous pouvez contacter les correspondants handicap.

## CONTACT

Site internet : <https://www.chu-bordeaux.fr/Etudiants-formation/Ecoles,-instituts-et-formations-du-CHU-de-Bordeaux/Institut-de-formation-en-soins-infirmiers/>

Département de scolarité :

- IMS site Pellegrin 05 56 79 54 37
- IMS site Xavier ARNOZAN 05 57 62 30 70
- IMS Antenne Arcachon 05 24 19 03 73

Mail : [ifsi@chu-bordeaux.fr](mailto:ifsi@chu-bordeaux.fr)

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Un ordinateur portable est fortement recommandé.
- Restauration :
  - A l'institut site Pellegrin : une salle de restauration équipée de fours à micro-onde
  - A l'université Carreire : accès au restaurant du CROUS « le Mascaret »
  - A l'institut site Xavier Arnoz : Self du CHU de Bordeaux
  - A l'antenne d'Arcachon : Self du CH d'Arcachon

- Pour venir à l'institut :

Pellegrin Tram ligne A - arrêt François Mitterrand

Xavier Arnoz Tram ligne B - arrêt France Alouette

Bus lignes 4 – 36 – 44

Arcachon TER ligne 41.2 U Bordeaux- Arcachon gare de La Teste de Buch – Bus Baia ligne 1

Arrêt Pôle de Santé